



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 4 200 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de Montréal et de ses environs.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la halte-garderie communautaire s'inscrit dans un éventail beaucoup plus large de services et de soutien à la famille;

CONSIDÉRANT QUE la halte-garderie communautaire permet aux parents d'avoir accès à un répit, quelle qu'en soit la raison, et de participer aux différentes activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE 45 000 enfants fréquentent annuellement un service de halte-garderie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la halte-garderie communautaire offre aux enfants un endroit stimulant et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la qualité éducative passe par un financement adéquat

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au gouvernement du Québec et au ministère de la Famille et des Aînés de financer adéquatement les organismes communautaires pour leur service de halte-garderie en leur octroyant minimalement une subvention correspondant au salaire d'un poste d'éducatrice, et ce, afin de favoriser une stabilité organisationnelle, signe de qualité, au sein de la halte-garderie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Carole Poirier, Hochelaga-Maisonneuve

7 dec 2010

Date